

## BULLETIN D'ADHÉSION 2024



**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**ADRESSE :** .....

.....

**COURRIEL :** .....

**TÉLÉPHONE :** .....

**SOUHAITE ADHÉRER OU RÉADHÉRER AU MOUVEMENT AGIR POUR DIJON EN 2024**

**DATE** .....

**SIGNATURE**

**MONTANT DE LA COTISATION :** 10 € par personne

**DON :** montant libre à partir de 20€. Le donateur a qualité de membre, sauf mention contraire.

**MODALITÉS DE PAIEMENT :**

- en espèces
- par chèque à l'ordre de *M. Emeric BASTIDE, mandataire financier d'Agir pour Dijon (adresse postale : Agir pour Dijon, 11 boulevard Eugène SPULLER, 21000 Dijon)*
- par virement sur l'IBAN : FR76 1027 8025 5300 0224 4770 108

**RÉDUCTION D'IMPÔT :** Cotisations et dons donnent droit à une réduction d'impôt de 66%.  
Vous recevrez un reçu fiscal.

Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.

Aucune association de financement ou aucun mandataire financier d'un parti ou groupement politique ne peut recevoir, directement ou indirectement, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Ils ne peuvent recevoir des prêts d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger, à l'exception des établissements de crédit ou sociétés de financement mentionnés au troisième alinéa.

Les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

*Agir pour Dijon : association à but politique, déclarée le 18 novembre 2014 (JO du 29 novembre 2014)*

**11 boulevard Eugène SPULLER, 21000 Dijon**

**mail : agirpourdijon@gmail.com - site internet : agirpourdijon.fr**